

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 26/47

Le DEUX SEPTEMBRE de l'an deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Patricia COGNET, Marie GAILLARD, Corinne LACOSTE, Sandra MARFAING, Catherine REMIGY

MM Kevin AUBARET, Pierre BARRIE, Christian BERNIAC, Arnaud HILLION, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Benoît COUTURIER à M. Christian BERNIAC, Mme Mireille CAROLI à Mme Véronique HAITCE, Mme Virginie CORMERAIS à M. Laurent ZANDONA

Date de convocation : 27 août 2026

Secrétaire de séance : Mme Patricia COGNET

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Délibération pour demander une dérogation dans le cadre de la rénovation de la ferme de Fontpeyre (article L.152-6-9 du code de l'urbanisme)

Le conseil municipal considère que le projet de réhabilitation de la ferme de Fontpeyre, située 61 chemin de Fontpeyre, 31120 Goyrans, objet de la demande de permis de construire PC 031 227 26 0012, n'impacte en aucune façon l'activité agricole des champs environnants.

Le bâtiment, objet de la demande de permis de construire, n'est plus utilisé pour un usage agricole depuis plus de 20 ans et a été occupé par des locataires à usage d'habitation seulement.

De plus les modifications envisagées n'impactent pas le volume de ce bâtiment existant, il n'y a pas d'augmentation de l'emprise au sol.

Le conseil municipal considère que la sauvegarde du patrimoine de la commune est de la plus haute importance et refuse de voir un tel bâtiment partir en ruine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide en conséquence la demande de dérogation émise par les pétitionnaires, par rapport à l'article L.152-6-9 du code de l'urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 2 septembre 2026.

Fait à Goyrans, le 2 septembre 2026.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans